

PROCHE,
ACTIF,
humain !

SNAP



RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2024

CSEC
Extra

Comité Social et
Economique Central

Ordre du jour de la réunion

1. Consultation sur les Orientations stratégiques portées par le plan de transformation
2. Information sur la perception du solde sur la taxe d'apprentissage
3. Point d'avancement de l'accompagnement rénové des allocataires du RSA

Consultation sur les Orientations stratégiques portées par le plan de transformation

Ce CSEC Extraordinaire s'est déroulé en présence du Directeur Général Mr GUILLUY Thibaut qui a apporté un certain nombre de réponses préalables à ce vote.

Le DG a émis et partagé les observations suivantes :

- Le « refus de la suppression des postes » et les conséquences à en tirer pour notre établissement
- L'augmentation des agents en CDI plutôt qu'en CDD en tenant compte des contraintes sur lesquelles les élus auront à débattre dans le cadre du dialogue social

Sur l'expertise : Le DG partage l'ensemble des risques et des inconnues présentées dans le dossier. Il s'agira d'aller plus loin pour savoir comment y répondre et réfléchir aux opportunités pour améliorer ou consolider les dispositifs en place.

Le DG souhaite poursuivre ce « dialogue social riche et intense en rythme avec des échanges avec les équipes en charge des programmes ou les directions concernées pour pouvoir ajuster le tir et les actions nécessaires.

Sur les salaires : Le DG a rappelé le contexte dans lequel se situe France travail et notamment l'historique de la décision de revalorisation du taux à 1,75 %, en tenant compte également de la situation politique actuelle.

Les élus du CSEC CFDT-FO-FSU-SNAP-STC ont voté à la majorité l'AVIS CIRCONSTANCIE

Dans le cadre du processus d'information-consultation sur les orientations stratégiques et ses conséquences sur l'emploi, le CSEC constate que celui-ci est largement structuré autour du plan de transformation. Alors même que les projets de ce plan vont avoir des impacts sur les agents, nous constatons une absence significative d'information sur les évolutions métiers et compétences, qui ne permet pas aux élus de mesurer les conséquences sur l'emploi.

Les élus du CSEC notent que cette Transformation intervient désormais dans un contexte économique et politique qui interroge sur la pertinence même de cette transformation.

A ce titre, le CSEC souhaiterait que la Direction s'engage :

- sur une projection des effectifs. Cette projection doit permettre une visibilité nationale de la ventilation des effectifs au regard des métiers. Il faudra en assurer une déclinaison opérationnelle détaillée notamment au niveau de chaque structure dans les différents CSE d'établissements.
- sur une identification des besoins en compétence en lien avec la mise en œuvre opérationnelle du plan de transformation.

Il est impérieux que la Direction puisse analyser le ressenti des salariés et prendre en compte, leurs remontées afin d'envisager les mesures de prévention nécessaires.

Le cadre légal induit une évolution des conditions professionnelles de l'exercice du suivi et de l'accompagnement des usagers du service public avec le contrat d'engagement. Ce document contractuel suppose une responsabilité partagée des droits et devoirs. Il implique pour le Conseiller une nécessaire explication pédagogique vis-à-vis du demandeur d'emploi mais aussi les moyens pour réaliser le diagnostic le plus complet.

Vos élus CSEC

Laurent MERIQUE

laurent.merique@francetravail.fr

Isabelle DE OLIVEIRA

isabel.de-oliveira@francetravail.fr

Maryvonne HO SACK WA

m.ho-sack-wa@francetravail.fr

Laurence THIREAU

laurence.thireau@francetravail.fr

Frédéric PICHON DE BURY

fred.pichondebury@francetravail.fr

Myriam SURLEMONT

myriam.surlemont@francetravail.fr

Votre Représentant syndical SNAP

Jean-Luc MIRAGLIA

jl.miraglia@francetravail.fr



RÉUNION du 12 DECEMBRE 2024

CSEC

Comité Social et
Economique Central

Cette évolution clé du dispositif, en référence au cadre légal, s'inscrit aussi dans la volonté du parcours intensif. Si celui-ci a fait la démonstration de son efficacité, il est aussi largement dépendant du temps et donc du nombre de demandeurs d'emploi à accompagner par les conseillers. Il est à craindre que cette ambition puisse être limitée au regard des capacités locales actuelles.

Les élus s'inquiètent de la capacité opérationnelle des agents sur les sites à assurer l'ensemble des missions qui découleront du volume de projets structurant le plan de Transformation. En écho cela pose aussi la question de la charge induite par toutes ses évolutions et leurs conséquences et impacts sur la santé et les conditions de travail des agents.

Les élus du CSEC identifient les enjeux et le rôle attendu par France Travail dans le cadre du Réseau pour l'Emploi, à savoir être à la fois un opérateur historique mais aussi un coordinateur des parties prenantes : Cap Emploi, Missions locales et Départements. Les élus s'inquiètent des moyens que France Travail devra consacrer à ce double rôle et du report de charge sur les agences mais également sur les difficultés du positionnement d'acteur/coordonateur.

Les évolutions attendues par le cadre légal vont placer France Travail dans un rôle nouveau et complexe qui va conduire à mobiliser beaucoup d'énergie pour de nombreux agents. Il serait à craindre qu'une pression au résultat puisse amener France Travail à avoir une position plus contraignante que coordonnante par une tension des relations avec les autres opérateurs.

Une pression qui aura des effets sur les conditions de travail en interne au regard d'une tension liée à la charge et au flux d'activité qui augmentera.

Le double enjeu sur le flux et la coordination pose aussi la question du dimensionnement du maillage territorial et de sa possible adaptation à moyen terme.

Il est aussi indispensable d'envisager la pleine mobilisation des partenaires des différents Comité pour l'Emploi. Le rôle attendu de France Travail est là aussi fondamental, tout en conservant son rôle d'opérateur :

- *Permettre aux opérateurs de réaliser des actes de gestion en évitant les saisies multiples ;*
- *Garantir un partage des informations collectées afin que chacun puisse disposer des éléments contribuant à la fois au meilleur diagnostic et donc à la meilleure proposition de suivi ;*
- *Alimenter les comités avec des tableaux de bords permettant de partager des données*

France Travail, sur le parcours d'inscription est incontournable : il doit recenser tous les demandeurs quelques soient leurs situations mais aussi s'assurer que chaque opérateur puisse réaliser les entretiens diagnostics qui lui incombent à défaut d'en supporter la charge in fine. C'est un rôle nouveau dont il faudra pouvoir vérifier la tenue tout au long de la mise en œuvre. Sur ce point, la direction devrait d'ores et déjà s'engager sur un suivi partagé dans les CSE d'établissements mais aussi au niveau national afin notamment de constater les succès et les insuccès, d'en tirer les leçons et d'envisager les mesures correctives.

Sur ces enjeux de coordination, il est impératif que les outils à disposition puissent permettre de réaliser les ambitions décrites. A ce titre, sur de nombreux projets, la clé de voute opérationnelle, au-delà de l'accompagnement des agents va aussi résider dans la capacité de la DSI non seulement de fournir mais aussi de s'assurer que chacun puisse s'approprier les outils. Sur cette thématique aussi, le CSEC souhaite avoir de la visibilité quant au déroulement de la mise en œuvre opérationnelle.

D'ailleurs, il serait précieux que le CSEC puisse disposer d'une vision globale quant au déroulement de la mise en œuvre des projets, leur niveau d'imbrication. Notamment la part technologies de l'information doit conduire à pouvoir ; vérifier la capacité de ces projets à se mettre en œuvre, vérifier les points de blocage et de réadapter le calendrier.

En effet, les agents à différents niveaux seront impactés par tous les projets : intégrer l'ensemble des mises en œuvre, se former, pouvoir répondre aux demandeurs d'emplois, se coordonner avec les autres opérateurs, ce qui représente un facteur de risques professionnels. Le CSEC se doit de pouvoir identifier ces risques au plus tôt afin de jouer son rôle de prévention.

Dans le même temps il est indispensable de disposer de l'ensemble des informations au niveau des CSE d'établissements, afin de permettre aux élus d'assurer leur rôle de prévention.

Quant aux ambitions affichées sur les entreprises, notamment sur les TPE / PME, un temps important de développement des réseaux, de conviction auprès des employeurs de la plus-value du service de France Travail Pro sera nécessaire.

Le CSEC doit pouvoir suivre l'ensemble de ces sujets pour assurer ses missions. A ce titre, il conviendrait de détendre le temps de mise en œuvre afin notamment de ne pas générer une pression sur les conseillers entreprises : le développement et l'animation d'un réseau, l'évolution d'une image doit s'inscrire dans un temps qui n'est pas forcément celui fixé par un processus d'information consultation.

PROCHE,
ACTIF,
humain !

Syndicat National du Personnel de France Travail



Je scanne, j'adhère !

syndicat.snap@francetravail.fr

SNAP



RÉUNION du 12 DECEMBRE 2024

CSEC

Comité Social et
Economique Central

En synthèse, le CSEC est inquiet de la volumétrie des projets, de la concomitance et l'imbrication de ceux-ci, du rôle élargi et nouveau de France Travail, dans un contexte où la somme des ambitions apparaît aujourd'hui contrainte par une limitation des moyens.

De plus le CSEC, par son rôle de prévention demande des retours réguliers sur les mises en œuvre des projets afin de pouvoir anticiper les mesures de correction et de prévention nécessaires. Le CSEC a pris toute la mesure de l'ampleur de la transformation qui va impacter les agents à différents niveaux, il ne peut que regretter que l'accompagnement et l'engagement de la direction pour éviter les tensions, et l'augmentation des risques professionnels majeurs ne soient pas plus étayés à ce jour.

Vœux des élus :

Les élus du CSEC jugent incontournable une adaptation des moyens humains à la hauteur des missions historiques et nouvelles de France Travail. A ce titre il est devenu urgent d'établir une méthodologie partagée de la mesure de la charge de travail et son résultat. Ce projet doit s'inscrire dans la régularité et la durée.

Ces orientations stratégiques doivent être revues au regard de l'effectivité du dimensionnement budgétaire réel de France Travail, inconnu à ce jour.

Une négociation sur la GEPP/GPEC s'impose d'urgence au regard des obligations légales mais aussi de la nécessité que font peser les évolutions des métiers (impact de l'IA, redéploiement des effectifs...).

En tout état de cause il sera inacceptable par les élus du CSEC que France Travail doive assumer une charge de travail qui n'est pas la sienne par carence d'autres opérateurs du RPE.

Information sur la perception du solde sur la taxe d'apprentissage

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a instauré une réforme importante de l'apprentissage et de ses modalités de financement. La taxe d'apprentissage est désormais répartie en 2 fractions :

- La part principale qui vise à financer l'apprentissage (versé mensuellement par les entreprises)
- Le solde, versé annuellement par les entreprises, qui permet d'aider financièrement les établissements à développer les compétences de demain et soutenir l'insertion professionnelle.

Les entreprises seront informées de l'habilitation de France travail à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage en tant qu'organisme participant au service public de l'orientation (alinéa 6 de l'article L 6311-3 du code du travail. Cette habilitation est donnée par le Conseil Régional.

Au 31 décembre, France Travail doit figurer sur les listes émises par les Conseils régionaux et transmises aux préfets de région afin de pouvoir être bénéficiaire en N+1.

Il y aura une campagne de sensibilisation nationale (newsletter – réseaux sociaux). Il ne s'agit pas d'aller chercher ce solde (proactivité CDE) mais d'avoir les supports type plaquette qui pourraient être présentés à l'occasion de visites d'entreprise.

Point d'avancement de l'accompagnement rénové des allocataires du RSA

Ce point d'avancement fait suite aux différentes informations en CSEC et présente notamment les données actualisées à octobre 2024.

Sur 55 000 Bénéficiaires entrés en parcours RSA rénové, un focus est fait sur l'accès à l'emploi pour France travail et la diminution du paiement de l'allocation pour les conseils départementaux.

54 % des bénéficiaires ont accédé à un emploi dans les 12 mois suivant leur entrée en parcours tous parcours confondus dont 27% en emploi durable. En parcours pro : 64% d'accès à l'emploi dont 33% en emploi durable.

42% des bénéficiaires ne perçoivent plus le RSA 12 mois après leur entrée en parcours (tous parcours confondus).

Sur les axes de travail 2025 :

- Le référentiel d'activité (sur la base du référentiel CEJ) sera enrichi avec les conseils départementaux et des structures délégataires sur le social afin de permettre un référentiel harmonisé social et emploi.
- Il reste un gros travail sur le recensement de l'offre existante dans les territoires de façon à ce que les acteurs se concentrent sur la personne et l'accompagnement et ne passent pas du temps sur la recherche de solutions.

PROCHE,
ACTIF,
humain!

Syndicat National du Personnel de France Travail



Je scanne, j'adhère !

syndicat.snap@francetravail.fr

SNAP



RÉUNION du 12 DECEMBRE 2024

CSEC

Comité Social et
Economique Central

Ainsi les plateformes seront enrichies au fur et à mesure DORA, DATA INSERTION ...

- Focus sur la mobilisation des entreprises avec les TASK FORCE ENTREPRISE (bilan en cours)
- Le SI Plate-forme permettra d'avoir des communs (orientation, diagnostic, contrat...) et sera mis en place en 2025.

PROCHE,
ACTIF,
humain!

Syndicat National du Personnel de France Travail

syndicat.snap@francetravail.fr



Je scanne, j'adhère !

SNAP